



# GUIDE DE L'EXPOSANT

*Ce guide est édité afin de faciliter votre installation au salon et vos donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre participation.*

## INFORMATIONS PRATIQUES AMENAGEMENTS DU STAND

## VOS CONTACTS TECHNIQUES

Enola TARTAR  
e.tartar@ap-media.fr  
☎ 07 57 02 00 26

Thomas VANHERSECKE  
t.vanhersecke@ap-media.fr  
☎ 07 68 54 40 84

L'équipe AP Média se tient bien sûr à votre disposition pendant le salon



# SOMMAIRE

## **INFORMATIONS PRATIQUES..... 3**

HORAIRES D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE.....	3
ACCÈS EXPOSANTS.....	4
SERVICES SUR LE SALON.....	5

## **AMENAGEMENTS DU STAND..... 5**

STAND CLE EN MAIN.....	5
STAND NU.....	6
COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE.....	7
COMMISSION DE SECURITE.....	7
GARDIENNAGE.....	7

# INFORMATIONS PRATIQUES

## HORAIRES D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE

Dates	Installation exposants	Accueil des exposants	Ouverture du salon au public	Démontage exposants**
25 juin 2026	14h00 -19h00*			
26 juin 2026		A partir de 7h00	8h00 – 16h30	16h30 – 21h00

\* Si vous faites appel à un standiste et que le délai est trop court, merci de nous en informer

\*\* **ATTENTION** démontage interdit avant 16h30

## LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL

- **Livraison uniquement le jeudi 25 juin 2026**  
**De 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00.**
- Chaque colis devra porter l'étiquette fournie ci-dessous dûment complétée.
- Si le matériel doit être récupéré, l'enlèvement par transporteur devra se faire le soir du démontage. Le parc des expositions ne dispose pas d'alvéoles de stockage

### ETIQUETTE DE LIVRAISON


<b>Adresse de livraison</b>
Destinataire (Nom - Prénom) : <b>A renseigner.</b>
ParcExpo70 – Parc des Expositions de Vesoul 1 Rue Victor Dollé, 70000 VESOUL
<b>Informations obligatoires</b>
Manifestation : <b>SALON DES MAIRES DE LA HAUTE-SAONE – 26 juin 2026</b>
Espace, salle, stand où la livraison doit être effectuée : <b>A renseigner.</b>
Nom du stand : <b>A renseigner.</b>
N° du stand : <b>A renseigner.</b>
Responsable du stand : <b>A renseigner.</b>
Tél (mobile de préférence) : <b>A renseigner.</b>

AP Média ou Le ParcExpo70 ne peuvent être tenus responsables en cas de casse / vol. Aucune des deux structures ne se chargera des frais de réception, dédouanement ou autre (port payé).  
Il faudra veiller à bien identifier et sécuriser votre matériel.

## ACCÈS EXPOSANTS

ParcExpo70 - Parc des Expositions de Vesoul  
1 Rue Victor Dollé, 70000 VESOUL

***Il est strictement interdit de se garer devant les issues de secours.  
Merci de bien respecter les emplacements de stationnement afin de ne pas gêner l'accès  
des autres véhicules.***



Le jour du salon : Les véhicules des exposants devront stationner sur le parking Exposants situé à l'arrière du Parc des Expos (suivre fléchage). Le parking principal (160 places) du Parc des Expos étant réservé pour les visiteurs.

Si toutefois ce parking était complet, vous devrez vous stationner le long de la chaussée à l'arrière du bâtiment (côté parking visiteurs)

La veille du salon, les exposants pourront se garer où ils le souhaitent sur les différents parkings du Parc des Expos (sauf sur le parking personnel) mais devront évacuer leur véhicule en fin de journée.

D'autres zones de stationnement sont également disponibles le long de la Rue Victor Dollé et dans la zone Technologia, notamment à proximité du parking Vesoul Electro Diesel, à quelques minutes à pied du parc.

**Merci de ne pas vous stationner devant et sur les parkings des sociétés autour du Parc des Expos au risque de vous faire retirer votre véhicule par la fourrière.**

***Pensez à imprimer votre badge exposant le jour du salon (à faire sur le site internet) et le présenter lors de votre entrée dans l'enceinte.***

***Des cordons et des pochettes vous seront remis à l'accueil du salon.***

## SERVICES SUR LE SALON

- **WIFI**

Connexion Wifi disponible à la demande le jour du salon.

- **RESTAURATION**

Vous avez la possibilité de commander une prestation cocktail pour votre stand auprès de notre traiteur, qui sera à venir récupérer directement à l'espace traiteur, le vendredi 26 juin avant 12h00.

### **POULLAILLON TRAITEUR**

Cédric MINEO

Tèl : 03 89 33 89 85 ou 06 12 02 43 44

Contact : [evenementiel@poulaillon.fr](mailto:evenementiel@poulaillon.fr) ou [c.mineo@poulaillon.fr](mailto:c.mineo@poulaillon.fr)

Adresse : 8 rue du Luxembourg

68310 Wittelsheim

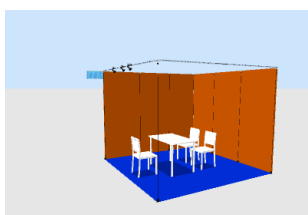
Site internet : <https://www.flipsnack.com/poulaillon/catalogue-traiteur>

Il sera également possible de se restaurer sur place (snacking) à l'espace restauration.

## AMENAGEMENTS DU STAND

### STAND CLE EN MAIN

L'organisateur met à la disposition des exposants des cloisons de stand en bon état. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises, des chainettes et crochets, de la Patafix ou du scotch (non fournis par l'organisateur).



Exemple d'un stand de 9m<sup>2</sup>

A chaque superficie de stand correspond un équipement

Surfaces stand	Dotation(s)	Rampe(s) de spots
9m <sup>2</sup> > 12m <sup>2</sup>	1	1
18m <sup>2</sup>	2	2
27m <sup>2</sup>	3	3
36m <sup>2</sup>	4	4

### Composition de mon stand équipé :

- **Cloisons** de mitoyenneté, couleur blanc (hauteur 2,50m), **traverse de façade** en structure gris foncé,
- **Enseigne drapeau** double face 30\*40cm,
- Accès pour **alimentation électrique**, **prévoir des rallonges (non fournies par l'organisateur)**,
- **Moquette** sur les stands (enlèvement du polyane à votre charge le jour de votre installation),
- **1 dotation mobilière** comprenant : 1 table rectangulaire (L : 1.20 x H : 0,75 x P : 0,65) + 3 chaises + 1 corbeille. **Si vous souhaitez installer votre propre mobilier, nous pouvons enlever la dotation fournie avec votre stand. Merci de l'indiquer dans les documents à remplir « Descriptif de stand ».**

## PERSONNALISATION DE STAND

Nouveauté cette année, vous avez la possibilité, via le formulaire « **DESSCRIPTIF DE STAND ET PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES** » sur votre espace exposant de commander votre personnalisation de stand grâce à un stickage d'une ou plusieurs cloisons de votre stand. Si cette prestation a déjà été commandée sur le dossier d'inscription du salon il n'est pas nécessaire de la recommander via l'espace exposant.



## STAND NU

Le stand nu est livré avec un accès électrique et moquette mais sans enseigne, sans cloisons, sans mobilier, sans spots lumineux (à votre charge).

Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,50 mètres doit être soumis à l'approbation de l'organisateur du salon, nous faire parvenir un plan décorateur.

**IMPORTANT :** Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne...) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou les structures du stand. Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les cloisons des stands et les aménagements chapiteau. Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

## COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE

### PRESTATAIRE MOBILIER

Pour toute commande de mobilier supplémentaire, celle-ci passe directement par notre prestataire **ALIANCE MOBILIER**. Rendez-vous sur leur site : <https://aliance-mobilier.com/fr/>

***Sélectionnez le mobilier que vous souhaitez dans votre panier, créez votre compte et validez votre commande.***

Pour toute question n'hésitez pas à contacter directement **ALIANCE MOBILIER** par email :

[Commerce1@aliance-mobilier.com](mailto:Commerce1@aliance-mobilier.com) ou par téléphone au **05 61 39 16 56**

### COMMISSION DE SECURITE

Passage de la commission de sécurité, le **Jedi 25 Juin 2026**. Les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand si vous exposez des produits dangereux. Le chargé de sécurité du salon examinera la conformité de votre stand.

***Les exposants devront lui fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés et de montage de stand si fait par un standiste.***

### GARDIENNAGE

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. La surveillance des aménagements des stands demeure sous la **responsabilité exclusive de l'exposant** (ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture, être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands).